

COMITÉ RÉGIONAL DE L'AFRIQUE

ORIGINAL : ANGLAIS

Soixante-deuxième session
Luanda, République d'Angola, 19–23 novembre 2012

PROJET DE RÉSOLUTION

ACTIVITÉS DE L'OMS DANS LA RÉGION AFRICAINE DE L'OMS 2010–2011
RAPPORT BIENNAL DU DIRECTEUR RÉGIONAL (Document AFR/RC62/2)

Le Comité régional,

Ayant examiné et discuté le Rapport du Directeur régional qui présente la mise en œuvre du Budget Programme 2010-2011 par les bureaux de pays et le Bureau régional, en appui aux États Membres en vue de l'amélioration de la santé de leurs populations dans la Région africaine de l'OMS (AFR/RC62/2);

Reconnaissant les défis auxquels la Région africaine fait face dans l'atténuation des conséquences de la grave crise financière qui touche les programmes prioritaires tels que les systèmes de santé; le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme; la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant; la promotion de la santé et la prévention primaire, notamment pour les maladies non transmissibles;

Préoccupé par la couverture insuffisante des interventions et services essentiels requis pour faire des progrès dans l'atteinte des objectifs de santé régionaux et nationaux;

Préoccupé également par la faiblesse persistante des systèmes de santé caractérisée par l'insuffisance des ressources humaines, la faiblesse des systèmes de gestion des achats et fournitures, la faiblesse de la collecte des données et des systèmes d'information, l'inefficacité des mécanismes de responsabilité et le déficit d'engagement des communautés dans la promotion de leur propre santé et dans l'influence qu'elles pourraient avoir sur la qualité des services fournis;

Reconnaissant les efforts effectués par les pays dans l'intensification des interventions et des services tels que la réduction de la charge du paludisme, la baisse de l'incidence du VIH et l'accroissement de la couverture de la thérapie antirétrovirale (TARV);

1. **REMERCIE** le Directeur régional et le Secrétariat de l'OMS pour la clarté et la concision du rapport ; et
2. **ADOpte** le rapport contenu dans le document intitulé «Activités de l'OMS dans la Région africaine 2010-2011 : Rapport biennal du Directeur régional»;

3. **INVITE INSTAMMENT** les États Membres :

- 3.1. à renforcer la capacité des institutions de formation à accroître la production de personnels de santé, à renforcer les cadres réglementaires et à promouvoir la fidélisation des travailleurs de santé;
- 3.2. à renforcer les systèmes de gestion financière intégrés afin d'améliorer le financement de la santé;
- 3.3. à renforcer les systèmes nationaux de sécurité sociale afin de prévenir les inégalités en et à assurer l'accès universel;
- 3.4. à renforcer la collecte, la gestion et l'utilisation des registres d'état civil pour des besoins de planification;

4. **PRIE** le Directeur régional :

- 4.1 de consigner et partager les expériences des huit pays qui ont réduit la mortalité maternelle, néonatale et infantile;
- 4.2 de soutenir l'harmonisation des cadres de réglementation de la production des travailleurs de santé dans tous les pays de la Région.